



DECLARATION UNSA EDUCATION AU CHSCT
DEPARTEMENTAL DU 10 OCTOBRE 2013

Mesdames, Messieurs,

La compétence « conditions de travail » a été rajoutée aux CHS, après deux ans de mise en œuvre de cette nouvelle réglementation de 2011, on est obligés de constater que la mise en place des CHSCT est laborieuse. Les délégués doivent déployer beaucoup d'énergie pour faire respecter les prérogatives de cette instance.

L'UNSA EDUCATION contribuera à ce que les CHSCT ne fonctionnent plus comme des CHS.

S'agissant des personnels, si l'UNSA EDUCATION a pris l'information des agents à bras le corps, des outils élaborés par le CHSCT ministériel ne sont pas diffusés : comme les guides violences et incivilités et accidents du travail. Que dire des registres de santé et sécurité ?

La prévention des risques, former et informer les collègues sur leur droit à la santé et leurs conditions de travail resteront une priorité de l'UNSA EDUCATION

Si on s'en donne la peine, le CHSCT peut être un véritable espace de dialogue social.

Nous demandons que des groupes de travail puissent se mettre en place concernant les domaines suivants :

- Intrusions et agressions dans les établissements du premier et du second degré (procédure mise en place et protection des personnels...)
- Le signalement des risques du métier et les impacts des risques psychosociaux sur la santé des personnels,
- La charges des directeurs et directrices d'école,
- l'impact de la gestion d'une reconversion des 13000 enseignants dans la filière technologique
- L'impact de la réorganisation des services rectoraux sur les agents administratifs.
- Les rythmes scolaires pour un premier point d'étape pour 2013/2014

En effet, les écoles qui ne rentreront dans la réforme des rythmes qu'à la rentrée 2014 se penchent actuellement sur leur organisation. Ainsi nous demandons que la date de retour des propositions soit repoussé partout où cela sera nécessaire.

Un premier point d'étape permettrait de trouver des régulations aux difficultés rencontrées qui ne peuvent pas être occultées, ce qui aiderait probablement les équipes en cours de réflexion au lieu de laisser la place au doute et à la montée en puissance des « ouï-dire » qui ne feront que créer stress et angoisse pour les collègues.

Les rythmes scolaires sont bien du champ des compétences du CHSCT nous ne comprenons pas qu'à ce premier CHSCT Départemental ce point n'apparaisse pas à l'ordre du jour !

L'UNSA EDUCATION exigeant pour le changement est aux côtés des collègues pour que rien ne soit construit dans la précipitation !

Enfin, un accord-cadre prévoit des moyens et du temps de décharge pour les membres du CHSCT. Quelles sont les dispositions qui vont être prises dans notre département pour que les délégués puissent exercer dans de bonnes conditions leur mission ?

Cet accord instaure un plan de prévention des Risques psychosociaux, pour l'UNSA EDUCATION, il y a urgence à faire aboutir ce texte dans l'intérêt des personnels. Nos collègues doivent bénéficier de la concrétisation de l'accord santé au travail de 2009.

Merci pour votre attention.